

De la ZAD aux Communaux ? Quelques pistes à explorer pour aller plus loin...

1

Beaucoup de questions se posent actuellement sur le devenir des terres de Notre-Dame-des-Landes une fois le projet d'aéroport abandonné. Des pistes sont explorées par plusieurs composantes du mouvement, mais en réduisant trop souvent la question foncière à celle du statut juridique futur de ces terres, la question des usages à un enjeu de propriété. D'un autre côté, sur la ZAD, intronisée « zone de non droit » de l'aveu même du pouvoir, beaucoup de conflits d'usage se déploient. Qu'il s'agisse de l'usage des prairies et des champs ou de celui des routes et des chemins, de la chasse ou des pratiques agricoles, ces conflits sont multiples.

Le devenir de ces terres dépend entièrement de notre capacité à y vivre en commun aujourd'hui. Ces deux problématiques sont indissociables. Si nous ne parvenons pas, ici et maintenant, à concilier les différentes pratiques et la multiplicité des usages qui co-habitent sur les terres de la ZAD, alors il nous sera difficile de nous projeter ensemble dans un avenir sans aéroport.

2

A l'heure où les décideurs pataugent, où le projet est comme gelé dans une sorte de moratoire qui ne dit pas son nom, nous disposons d'une fenêtre de quelques années pour rendre envisageable et surtout désirable l'hypothèse d'une Commune à Notre-Dame-des-Landes. Demain, quand les cumulards et autres gros propriétaires voudront se partager le gâteau du foncier ou quand l'Etat établira de nouveaux plans pour ce bocage, ce n'est que par une volonté commune qu'ici se vive autre chose que nous pourrions leur résister.

Pour l'instant, nous avons en partage le refus d'un aéroport. Si nous en restons là, nous sommes condamnés à disparaître en tant que mouvement au moment de l'abandon du projet contre lequel nous nous organisons. C'est en faisant naître parmi nous un horizon commun vers lequel cheminer que nous serons capables d'empêcher la reconquête de ce territoire par la métropole. Au moment où ce bocage n'a jamais été aussi ingouvernable, nous refusons de croire que pendant les semis collectifs ou sur les barricades, pendant les chantiers de construction ou dans les rues de Nantes, il était simplement question d'un aéroport.

3

Comment faire pour résoudre les conflits d'usages entre habitants sans avoir besoin de la police ou de la justice ?

Comment faire pour habiter ce bocage et y construire des formes d'organisation collectives sans avoir besoin de la chambre d'agriculture ou de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), ni d'experts ou d'aménageurs, pour décider des usages présents et futurs de ces terres ?

Comment faire pour que les personnes qui vivent, habitent et cultivent la ZAD, mais aussi toutes celles qui participent du mouvement de lutte, puissent ensemble déterminer ce qu'elles veulent pour ce territoire, et ensemble construire ce que sera ce bocage demain une fois que nous aurons fait échouer le projet d'aéroport ?

Comment faire Commune ?

«La commune - le municipio- a été dans la péninsule ibérique la formation sociale la plus proche de la polis grecque et en même temps la plus contraire à l'Etat (...) Les décisions se prenaient en assemblée ouverte; les voisins se régissaient à travers des normes dictées par la coutume et combattaient la misère par l'usage collectif des terres communales. Dans une telle société sans Etat - ou plutôt hors de sa portée - eut lieu la synthèse entre l'urbain et le rural qui donna forme à une culture riche et intense. »

Miguel Amoros, Le second assaut

4

Construire des *communaux*, peut être un premier pas dans la perspective de *faire commune*. Par *Communaux* nous désignons à la fois un territoire partagé, les *terres communales*, et les infrastructures de l'autonomie qui s'y élaborent, les *communs*.

4 bis

Les communs, c'est toutes les infrastructures de l'autonomie dont a su se doter le mouvement au fil des années et qui s'inventent au jour le jour dans ce bocage. Ces outils sont multiples et ont pour objet de s'organiser collectivement pour répondre à nos besoins :

- se nourrir (cultures collectives sur les terres occupées, formes de mise en partage des machines agricoles communes, tentatives de distribution non marchandes des denrées autoproduites sur la zone mais aussi des invendus des supermarchés, etc.).
- s'informer et communiquer (radio klaxon, zadnadir, zadnews, photocopilleuses communes, etc.).
- se défendre (formes de mises en partages de matériel médical et d'apprentissage collectif de gestes de soins, de stratégies de défense face à la police et à la justice, caisse antirépression, diffusion de pratiques et de matériaux pour l'affrontement, tractopelle commun, etc.).

Les communs, *pour l'instant*, c'est un archipel diffus de groupes entremêlés qui s'organisent parfois ensemble, parfois côte à côte, pour tenir des infrastructures mises en partage avec l'ensemble du mouvement. Pour nous *en puissance*, ce joyeux bordel n'est rien moins qu'une esquisse de base matérielle pour asseoir une Commune dans ce bocage. Reste à renforcer ce mouvement, à accroître notre force matérielle tout en approfondissant les modes de partages qui y sont attachés.

4 ter

Les terres communales, c'est un territoire mis en partage dans lequel la propriété foncière, la propriété du sol, n'est plus définie par le droit, pour l'instant inapplicable dans ce bocage. Par *territoire*, nous entendons : les champs, les bois, les prés, les haies, les fermes, les maisons et les cabanes, mais aussi les routes et les chemins. Le territoire des communaux, c'est donc :

- un territoire physique délimité collectivement et déclaré comme *bien commun*, c'est à dire comme *propriété collective du mouvement* ;
- un territoire voué aux usages des individus et des groupes qui l'habitent, le défendent ou le cultivent, qu'ils habitent ou non de manière continue sur la zone, qu'ils la traversent ou s'y promènent, y cueillent des plantes ou des champignons, y chassent du gibier ou y observent les tritons...
- un territoire dont les usages présents et futurs sont discutés par le mouvement réuni en assemblées, et non pas par des décideurs, des aménageurs, des experts, déconnectés de ce qui se vit ici.

5

Sur la ZAD, le contour encore incertain des *terres communales* pourrait être le suivant : il inclurait toutes les terres appartenant à AGO/VINCI exceptées celles dont les paysans en lutte ont actuellement l'usage et qui les font vivre. Parmi ces terres il y aurait donc à la fois des terres redistribuées et des terres en zone travaux.

Que ce soit bien clair : la *communisation* d'une partie des terres de la ZAD n'a pas pour objectif de soustraire des terres aux agriculteurs *en lutte*, qui refusent de collaborer avec AGO, qui font l'objet de procédures d'expropriations et de menaces d'expulsion. Nous souhaitons qu'ils puissent continuer d'avoir l'usage de ces terres et de les travailler dans de bonnes conditions. C'est l'un des enjeux du mouvement : pouvoir *communier* avec tous les paysans et les habitants qui ont refusé le projet et claqué la porte au nez d'AGO/VINCI.

6

Il est possible d'imaginer une multitude d'usages agricoles pour les terres communales :

- Qu'elles continuent de servir à des cultures collectives pour nourrir cette lutte et d'autres.
- Qu'elles puissent servir à de nouvelles installations qu'elles soient issues du mouvement d'occupation, de la jeunesse paysanne des alentours, d'habitants du coin ou de nouveaux arrivants venus d'ailleurs, qu'elles soient légales ou illégales.
- Qu'elles puissent être cultivées par des comités locaux intéressés par l'idée de conduire des cultures sur la zone.
- Qu'elles puissent également servir à dédommager des agriculteurs en lutte dont les terres seraient affectées par des fouilles, des forages, ou les conséquences d'une nouvelle occupation militaire.
- Qu'une partie de ces terres puisse servir à des cultures de solidarité dont la récolte serait destinée à d'autres groupes au de-là de la ZAD.

7

Les terres communales de la ZAD, ce n'est pas uniquement le territoire où se déploient de multiples usages dans le présent, ce sont également des terres que nous *réserveons* à des usages futurs déterminés collectivement. Pour les usages agricoles, c'est dans la perspective de constituer une *réserve foncière*, que COPAIN et l'ADECA se retrouvent parties prenantes de dynamiques d'occupation. Les terres de la *réserve foncière*, auraient pour vocation de permettre des installations agricoles futures contre l'agrandissement d'exploitations agricoles existantes.

Penser les usages possibles de ces terres pour l'avenir implique de s'organiser ensemble dès aujourd'hui, hors de toute légalité, contre les agrandissements d'exploitations existantes, et contre la redistribution opérée par AGO/VINCI. Cela nécessite également de s'organiser en commun pour cultiver ou entretenir ces terres. C'est en ce sens qu'ont été menés les semis collectifs de céréales du 5 octobre 2013, les semis de sarrasin du printemps 2014, et les futurs semis de prairies sur ces mêmes terres occupées. Aujourd'hui, l'occupation illégale des terres s'affirme comme une stratégie partagée par toutes les composantes de la lutte. Qu'il s'agisse de l'idée de réserve foncière, ou de celles des communaux, ces projections dans l'après-projet, qu'elles cherchent à prolonger la situation extra-légale d'aujourd'hui ou à explorer des formes juridiques pour l'avenir ne seront possibles que par un approfondissement des pratiques et des rencontres nées de cette lutte.

Que ce soit clair : de même que les terres travaillées par des agriculteurs en lutte sur la zone ne sont pas incluses dans les terres communales, les terres déjà habitées illégalement par le mouvement d'occupation ne rentrent pas dans la *réserve foncière*. Il n'est pas question d'imposer de futures installations agricoles à des endroits où d'autres formes de vie et d'usages se déploient et se projettent dans un avenir sans aéroport.

Mais le territoire des *communaux* est plus vaste que les terres que nous cultivons. Il dépasse largement la simple question des usages agricoles. Approfondir et étendre ce qu'il y a de commun dans le mouvement, c'est construire dès à présent la force qui permettra, une fois le projet définitivement abandonné, que ce territoire soit façonné par et pour celles et ceux qui y en ont l'usage, pour l'autodétermination de ce bocage, pour que demain, la ZAD devienne *Commune* plutôt qu'aéroport.

Construire les communaux, c'est défendre ce territoire contre tout projet d'aménagement de la métropole (aéroport, barreau routier, lotissement, éco-quartier, réserve naturelle, etc.) tout en se donnant les moyens pour que tous les habitants expulsables qui le souhaitent puissent rester et continuer de vivre sur ce territoire, qu'il s'agisse d'habitants avec ou sans droit et titre, récents ou anciens, de maisons, de fermes ou d'habitat auto-construit, de caravanes, etc.

C'est pousser un mouvement sur le point de faire définitivement échouer le projet d'aéroport à s'attaquer à l'un des fondements de son monde : la propriété foncière. C'est chercher à réaliser un très vieux rêve : que nul ne puisse vendre, acheter ou monnayer l'usage des terres, cabanes et fermes, friches et champs que nous avons en partage.

Les habitants «demandent qu'on ne soit plus obligé de (...) payer des rentes pour des biens communs» et «qu'il ne soit plus disposé de ces mêmes biens que par un commun consentement».

Extrait des Cahiers de doléances de la paroisse Fay de Bretagne « dressés par les habitants (...) assemblés le quatre avril 1789 ».

Nombre de pratiques qui se déploient dans le mouvement contre l'aéroport et son monde tendent *déjà* vers la réalisation d'une partie de ces objectifs. C'est pourquoi plutôt que de partir d'un hypothétique statut juridique futur, nous souhaiterions prendre pour point de départ ces pratiques nées de la lutte, et construire ensemble une *coutume*.

Pour construire les communaux, il nous faut donc partir des pratiques qui sont déjà à l'oeuvre sur le territoire (habitat illégal, cultures collectives en plein champ, potagers, permaculture, chasse, autoconstruction, exploitation agricoles professionnelles, cueillette, balades...) ainsi que des espaces d'organisation qui existent déjà (Assemblées du mouvement, Sème ta ZAD, COPAIN, réunion des habitants, discussions informelles, etc.). C'est en partie de ces espaces d'assemblée, même si nous éprouvons par ailleurs leurs limites, que sont issues les *infrastructures de l'autonomie* dont s'est doté le mouvement ainsi que la dynamique de *reprise des terres*. Mais, pour donner corps aux communaux, il nous faut inventer de nouvelles formes et créer de nouveaux espaces pour traiter de la question des usages du territoire.

Imaginons une *assemblée extraordinaire* impliquant le mouvement toutes ses composantes, ainsi que les habitants de ce bocage, les personnes et les groupes qui en ont l'usage : l'Assemblée des Communaux.

L'assemblée des Communaux ne serait pas une structure légale officielle. Elle serait une structure *coutumière*, horizontale, un espace où s'invente progressivement, au rythme des conflits, une manière de vivre ensemble, à l'échelle de la ZAD. Elle serait aussi un lieu depuis lequel affirmer la primauté de nos pratiques et de nos usages sur le droit en vigueur.

La première assemblée des communaux, solennelle et *déstituant*, pourrait se dérouler dans un lieu du pouvoir foncier (CDOA, chambre de l'agriculture, siège de la SAFER...). Son geste inaugural pourrait être *l'expropriation* sauvage d'AGO VINCI, et la déclaration en Communs d'une partie des terres de la ZAD. Elle pourrait publier une carte des communaux et une lettre ouverte aux agriculteurs qui se sont vu redistribuer par AGO-VINCI des terres communales, pour leur signifier que cette redistribution est nulle et non avenue, puisque ces terres sont nôtres.

10 bis

Suite à cette première assemblée, il pourrait s'en tenir une par saison. Les usages d'un territoire s'inscrivent dans des rythmes saisonniers : la cueillette, la chasse, les semis et les récoltes, l'élevage et le bois de chauffe sont pris dans des cycles. Caler le rythme de l'assemblée des Communaux sur celui des saisons, en discutant durant l'hiver de ce qui adviendra au printemps permettrait d'anticiper les conflits d'usages avant qu'ils ne se présentent, mais aussi d'élaborer des stratégies d'occupation pour contrecarrer la redistribution des terres opérée chaque saison par AGO/Vinci ou le conseil général avec l'attribution de baux précaires, mais gratuits, à des gros exploitants. Tout au long de l'année, entre chaque assemblée saisonnière pourraient s'organiser des groupes pour réfléchir et agir sur des aspects spécifiques de la *vie commune* : question des déchets, du bois de chauffe, des fossés, de la chasse, des routes, etc.

11

Nous croyons à la nécessité politique et stratégique d'opposer à la légitimité du droit conçu par et pour les décideurs, celle d'une assemblée qui rassemble le mouvement dans toutes ses composantes, et qui accorde une place centrale aux usages et aux manières de *l'habiter* sur la ZAD. En revanche, nous ne croyons pas une seconde que la simple création d'une assemblée de plus puisse résoudre par magie les conflits d'usage sur la zone. Elaborer du commun ne signifie pas pour autant faire disparaître les conflits.

11 bis

Communer, signifie une volonté de s'organiser collectivement et donc une disposition au compromis, une capacité à faire des concessions mutuelles, mais aussi une disposition à l'autodéfense, une capacité à assumer certains conflits. *Communer* signifie donc aussi être en mesure, quand toutes les formes de médiations sont épuisées et qu'il n'y a plus d'autre choix, de se constituer en force pour faire primer le *bien commun* sur l'intérêt privé.

Ne perdons pas de vue que les communaux sont une stratégie pour soustraire des terres à l'Etat et à la propriété privée. Quiconque collabore avec AGO-VINCI ou décide de s'accaparer un bien commun en empêchant d'autres de continuer d'en avoir l'usage doit craindre que la communauté de lutte qui s'élabore depuis des années dans ce bocage, se retourne contre lui. Si nous ne parvenons pas à constituer cette force, le retour à l'ordre sera toujours désirable pour une partie significative de celles et ceux avec qui nous avons ce territoire en partage.

12

Sur la ZAD, les communaux sont déjà là, *en puissance*. A nous de les approfondir, de les renforcer, de les étendre et de les défendre. A nous de les rendre visibles de nos complices ailleurs pour que chaque tentative d'arracher un fragment de territoire à l'emprise de la marchandise, de la métropole, de l'Etat, contamine par delà le local. A nous de les rendre visibles du pouvoir pour qu'il soit contraint de prendre acte de notre sécession. Il nous faut des mots pour dire nos pratiques et les rendre partageables, des mots pour *dire, agir et faire* cause commune. Reprise des terres et déprise vis à vis des pouvoirs institués sont pour nous deux lignes d'un même front.

13

Pour donner corps aux *communaux*, une assemblée saisonnière ne suffira donc pas, il s'agit de *faire communauté*. Si nous voulons parvenir à faire coexister les différents usages du territoire, les différents rapports au monde qui se déploient dans ce bocage, il nous faut créer des coutumes, des rites, des solidarités et des habitudes communes. Multiplier les moments de travail en commun, densifier les échanges et les solidarités, les dons et contre-dons qui font l'épaisseur de nos liens. Il faut pour cela construire d'autres espaces, expérimenter d'autres outils, d'autres pratiques, d'autres formes que les assemblées, même si ces dernières sont indispensables par ailleurs. Il nous faut approfondir les rencontres, les passerelles entre les mondes, et les amitiés improbables nées de cette lutte.

13 bis

Imaginons :

- Poursuivre et amplifier les actions de semis collectifs avec les agriculteurs de la zone et de la région.
- Penser des actions collectives pour tracer de nouveaux talus sur certaines terres communales, pour marquer le territoire et redensifier le bocage au de-là des terres que nous cultivons. Ces actions seraient prolongées par des chantiers de plantation de haies.
- Organiser des chantiers collectifs réguliers pour entretenir routes, chemins et fossés, le ramassage des déchets...
- Multiplier les repas communs pour se retrouver avec le mouvement autour de grandes tablées, en dehors de tout enjeu décisionnel.
- Etablir une série de chantiers collectifs, à la fois pour signifier que nous entrons dans un avenir sans aéroport, et pour renforcer les infrastructures de l'autonomie, améliorer les modes de partages qui s'y rattachent, et en créer de nouvelles. Ces infrastructures communes pourraient être multiples : avoir un lieu chaud et confortable pour tenir assemblée, un lieu de stockage pour faciliter la mutualisation des récups, un espace de recyclerie pour nos déchets, des bains-douches publics, ou bien d'autres choses encore à imaginer ensemble.

14

Nous sommes tous, désormais occupants sans droit ni titre aux yeux de l'Etat que nous soyons anciens locataires, agriculteurs en lutte, ou personnes ayant fait le choix de venir vivre ici illégalement pour empêcher les travaux et occuper des terres. C'est à nous, en approfondissant les pratiques extra-légales d'aujourd'hui, de *créer* une forme de propriété collective fondée sur les usages communs du territoire, par et pour ceux qui habitent, défendent ou cultivent ce bocage. C'est à nous de *faire communauté* pour devenir *Commune* et ainsi se projeter dans un décrochage durable de ce territoire vis à vis des pouvoirs institués, pour peupler les années à venir d'une tentative qui susciterait autre chose que le désir d'un retour à l'ordre.

Albano le 30 juin 2014